

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n°D-CA/2018-020

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 février 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de la Faculté de médecine en date du 11 septembre 2017 ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 11 janvier 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2018 ;

**Point de l'ordre du jour :** II<sup>ème</sup> Partie – P5.1 – Accord cadre de partenariat entre l'Institut Mutualiste Montsouris et l'université de Paris Descartes pour le compte de la Faculté de médecine

**Exposé de la décision :**


Un accord-cadre entre l'université Paris Descartes, pour le compte de la Faculté de médecine et l'Institut Mutualiste Montsouris est mis en place.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les conditions de collaboration relatives à cet accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

|   |
|---|
| <p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b><br/><b>Quorum : 18</b><br/><b>Nombre de membres participant à la délibération : 27</b><br/><b>Abstentions : 0</b><br/><b>Votes exprimés : 27</b><br/><b>Contre : 0</b><br/><b>Pour : 27</b></p> |
|---|

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le Président  
  
Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*